Les Halles – Comité Permanent de Concertation

GTT Jardin

Séance du jeudi 5 juin 2008

Sous la présidence de
Madame Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts

En présence de
Monsieur Thierry LE ROY, Garant de la concertation

PARTICIPANTS

Élus de Paris

Adjoint au Maire du 1er arrondissement
Monsieur Franck BOUNIOL
Madame Michèle HAEGY

Partenaires et autres intervenants

COTEBA
Monsieur Mathieu ESNARD

Associations

Association « Glob'Halles »
Monsieur Régis CLERGUE DUVAL
Madame Pascale EIMER

Association « Les jardiniers du 4ème arrondissement »
Monsieur Guy DEPROIT

Conseil syndical 51-53 rue St Sauveur
Monsieur Aron MIZRAHI

Institut d'Urbanisme de Paris
Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER
Madame Camille GARDESSE

Ville de Paris

Cabinet de Mme Anne HIDALGO
Monsieur Renaud PAQUE

Cabinet de Mme Seybah DAGOMA
Madame Dominique MAGNIETTE

Cabinet de Fabienne GIBOUDEAUX
Monsieur Nicolas RIALAN
Madame Sylvie LAURENT-BEGIN

SG/Mission les Halles
Monsieur Bernard FRANJOU

DEVE
Madame Ghislaine GEFFROY
Monsieur Christian DAUNAT
Monsieur Thierry PHILIPP
Monsieur Maurice SCHILIS

MME FABIENNE GIBOUDEAUX, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DES ESPACES VERTS : Une proposition a été faite par Monsieur LE ROY afin de m'aider dans la distribution de prise de parole, je propose donc que nous essayions ce soir, ceci me facilitera la tâche. Cela permettra également de voir comment, dans les prochaines réunions, nous désirons nous organiser. Cela peut être une présidence qui tourne. Pour ma part, je suis plutôt favorable à ce type de fonctionnement. Cela permet à chacun de prendre en charge la tenue des réunions.

Nous avons décidé de faire cette réunion assez rapidement, puisque nous souhaitions que ce programme d'aires de jeux, qui est intégré dans le cahier des charges, puisse être présenté au Conseil de Paris au mois de juillet, pour une livraison des installations en 2010.

Monsieur le Maire et moi-même souhaitons ne pas avoir de ruptures d'utilisation du jardin Lalanne tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous souhaitons que les enfants ne subissent pas également de ruptures au niveau des jeux, ceci est un point important. Nous devons avoir une continuité voire un élargissement de l'utilisation. Nous ne désirons pas créer la même aire de jeux que celle du jardin Lalanne dans sa programmation, les associations souhaitant élargir la tranche d'âge des enfants. Nous devons également réfléchir à un mode de gestion permettant une ouverture plus large de ces espaces.

Paule CHAMPETIER DE RIBES et Olivier PERAY ne seront pas là ce soir. Ils nous ont fait part par écrit des contributions qu'ils souhaitaient apporter à ce programme. Je vous en ferai part oralement si vous êtes d'accord. Nous pourrons ainsi prendre en compte leurs remarques.

Vous avez en votre possession le programme d'aménagement des jeux. Nous devons l'enrichir, étudier les points qui posent problèmes, prendre en compte les remarques, afin de pouvoir présenter un programme le plus complet possible lors du Conseil de Paris.

Avez-vous des remarques ?

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL, ASSOCIATION GLOB'HALLES : Il est dommage que personne du Cabinet SEURA ne soit présent, puisqu'il me semble que ce sont eux qui ont cadré l'ensemble. Tout en étant bien focalisé sur le sujet de ce soir, et qui nous intéresse au plus au point, nous aurions souhaité savoir comment cela s'insérait dans l'ensemble.

Le temps des polémiques pouvant être mis entre parenthèses, sinon passé, il aurait été judicieux d'y voir un peu plus clair sur les petites dispositions du jardin. Il n'a jamais été possible de bien les comprendre sur le plan du travail, et de l'évolution de leurs travaux, sur la conception du jardin, en particulier sur la partie qui se situe au sud-est vers la rue du Pont Neuf, et vers ce qui est plus près de la Bourse du Commerce, à l'endroit où nous avons actuellement les serres. Nous ne savons pas si l'espace adolescent est ouvert, couvert, semi couvert, et où nous souhaiterions qu'il existe davantage de créativité.

Pour ce qui est de la position Glob'Halles sur l'ensemble du jardin, nous souhaiterions, comme d'autres associations, que le parti pris de Monsieur MANGIN, et adopté par Bertrand DELANOË, de garder ce qu'il y a de bien dans le jardin existant, en particulier le dégagement du site de Saint Eustache, soit, non pas conservé, mais réintégré dans la nouvelle approche.

Cela suppose que les dégagements visuels sur le chevet de Saint Eustache soient possibles, qu'il ne soit pas uniquement question de cheminement mais bien de regard, et quelque chose de la Place René Cassin doit rester inchangé, non pas telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire grande et minérale, mais davantage chaleureuse, végétale, avec

peut-être un peu plus d'encaissements. C'est d'ailleurs une des toutes premières remarques qui a été faite dans les réunions de concertation que nous avions menées avec Accomplir en 2003, parallèlement à la SEM Seine Centre. Nous l'avons oublié depuis. C'est un attachement au niveau du quartier que nous ne devons pas oublier. Il y a unanimité sur cet attachement6là, même si la manière d'en parler n'est pas du tout la même.

Nous nous interrogeons sur la hauteur du jardin, puisque nous y observons différents niveaux. Nous avons d'importants élégissements aujourd'hui, nous avons plutôt pensé que nous allions descendre en dessous de ceux-ci. Nous nous demandons quelle est la cote adoptée par Messieurs MANGIN, FRITZ, RAGUIN, sur le jardin entre celle de la rue de Viarmes, qui semblerait être la plus basse, et celle de la terrasse Aragon qui serait la plus haute, sachant qu'à cet endroit-là, se déroule l'essentiel des interventions. C'est également l'endroit où l'on voit le mieux le site.

Tout en étant sur le concept choisi par le Maire de Paris de grande planéité, il faut le vérifier techniquement ; c'est une question purement pragmatique et pas du tout une question de principe. Nous sommes plutôt partisans d'un nivellement par le haut plutôt que par le bas, en tout cas sur le plan de la symbolique.

Concernant l'aspect physique, nous faisons confiance aux hommes de l'art. Il nous semble quand même que nous devrions aller vers quelque chose de plus haut que de plus bas. Je pense que, par rapport au traumatisme engendré par les travaux, les usagers supporteraient plus facilement l'arrivée de camions de terre que le départ de véhicules remplis de gravas. Nous avons une réflexion à faire sur ce sujet.

Nous devons savoir également, et cela peut être naïf, si les locaux actuels servant pour les jardiniers, ne pourraient pas en partie accueillir des servitudes de l'espace adolescence, c'est-à-dire les sanitaires, les vestiaires. Dès que nous ouvrons un espace au public, le problème se pose. A travers cet exemple, nous devrions réfléchir sur les endroits de service à récupérer dans le contexte de l'agrandissement.

C'est quelque chose que nous avons totalement ignoré jusqu'à maintenant. Nous n'avons pas très bien compris, en fonction des marches que nous avons du côté de la rue Rambuteau et de la rue Berger, à quelle hauteur exacte nous nous trouvions. C'est pour cette raison que je regrette l'absence du Cabinet SEURA.

Par rapport aux dénivelés que j'ai pu remarquer, il est plus aisé d'être en creux qu'en bosse, ceci afin d'être conforme aux principes de dégagement visuel.

C'est l'une des données qui nous avait fait considérer la suppression des verrières comme une occasion à ne pas manquer en direction du souhait des adolescents, afin d'y inclure des équipements qui pourraient n'être pas totalement gracieux en aérien, mais qui pourraient être utilisables en semi caché.

Depuis le début, nous avons souhaité qu'il y ait davantage d'imagination, et nous voudrions que toutes ces polémiques entraînant un manque de communication n'existent plus.

Nous souhaitons que les aires de jeux, pour les concepteurs, soient le moins limitées possibles, et qu'ils puissent jouer sur un petit peu de hauteur.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION : Je prends la parole pour exprimer des propos liminaires de réunion. Je voudrais que nous fassions attention, dans la rédaction du compte rendu de la dernière réunion qui concernait le jardin Lalanne, à ce que j'avais dit en début de réunion concernant son objet et son esprit. J'ai réfléchi à mes propos, et je crois important qu'il apparaisse que cette réunion n'a pas commencé sur un débat qui aurait été

fermé d'entrée. Les personnes qui étaient venues pour ce débat pensaient que les choses étaient ouvertes, je l'ai dit, et je crois qu'elles l'étaient réellement. Il est judicieux de le rappeler. Ensuite le débat a eu lieu dans les conditions que nous connaissons. Je crois qu'il est important que l'objet et l'esprit de la réunion soient bien définis en début de réunion et que cela apparaisse dans le compte rendu.

Je voudrais juste signaler à Monsieur Régis CLERGUE-DUVAL qu'il n'est pas le seul à penser qu'il existe des questions importantes sur le reste du jardin et qui sont en attente. Je crois que personne ne souhaite les oublier et les ignorer.

Mais ce n'est pas seulement l'objet d'aujourd'hui. Je dis cela, car nous avons une autre personne qui est intervenue dans le même sens que vous, qui est Monsieur Jacques CHAVONNET au nom de l'association de riverains qu'il représente. Il a demandé que ces questions soient traitées, et bien évidemment elles le seront. Vous venez d'ailleurs d'en mentionner un certain nombre. Malheureusement, cela ne se fera pas aujourd'hui, car nous avons un impératif au niveau de notre calendrier, qui fait que le débat du jour portera sur le cahier des charges. Je propose donc que nous fassions une présentation des éléments essentiels de celui-ci sans refaire tout le dossier.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Afin de répondre aux questions posées par de nombreuses personnes concernant la vision de l'ensemble du jardin, je souhaite organiser deux groupes de travail avant la mi-juillet.

Le premier portera davantage sur l'ensemble du jardin, nous y parlerons de l'ensemble des végétaux, et quelle sera l'organisation de cette grande pairie. Nous aborderons également l'ensemble des problèmes techniques liés à la dalle. Qu'est-ce que cela implique et que pouvons-nous réaliser à partir de cela ? L'ensemble de ces sujets sera discuté lors d'un prochain GTT, qui, je pense sera le prochain, si vous êtes d'accord. Nous pensons l'organiser dans deux semaines.

Nous souhaitons organiser un autre GTT, celui-ci plus spécifique, concernant la frange Nord, afin d'étudier la question qui a été abordée à plusieurs reprises, et qui concerne le devenir de cet espace constitué aujourd'hui par la Place René Cassin. Ce sont deux groupes de travail que je m'engage à organiser avant la mi-juillet. Il est important que nous revenions, lors du prochain GTT, à une vision d'ensemble du jardin, afin que nous puissions avancer, et voir où nous en sommes aujourd'hui. Il serait intéressant que Monsieur MANGIN, avec son équipe, puisse s'exprimer à nouveau sur l'évolution du projet.

Il est question du dénivelé dans le programme des jeux. Nous ne l'avons pas chiffré, mais il sera en creux, au maximum d'un mètre cinquante. Nous avons discuté avec les techniciens de la DEVE et Monsieur MANGIN, sur la capacité de la dalle. Nous avons une limite dans le fait de creuser à cause de la dalle, par contre nous n'en n'avons pas en hauteur, excepté le poids de la terre. Nous devrons avoir un dialogue entre l'équipe de concepteurs et l'équipe MANGIN, afin qu'il n'existe pas de contradictions entre les deux interlocuteurs. Nous aurons également notre opinion à faire valoir. Si cela a un intérêt pour nous, nous défendrons le projet d'avoir ou non ces possibilités de monter. Il faut que cela soit possible aujourd'hui. Je me suis mal exprimée lors du dernier GTT, lorsque j'ai parlé d'un cahier des charges léger, je voulais parler d'un cahier des charges ouvert.

Nous souhaitons que l'équipe de concepteurs ait beaucoup de possibilités. Nous pourrons avoir des négociations avec Monsieur MANGIN concernant, non seulement la dalle, mais également les arbres qu'il a prévus. Je pense qu'il serait judicieux d'en discuter à nouveau, nous en reparlerons d'ailleurs tout à l'heure.

Nous devons avoir un dialogue, comme il en existe avec Monsieur BERGER, concernant l'intégration de cette aire de jeux dans le projet. S'il n'est pas intégré dans l'ensemble, cela ne fonctionnera pas.

Aujourd'hui, nous avons choisi le parti pris d'un cahier des charges relativement ouvert, qui n'intègre pas la gestion future du jardin d'aventures, dans le sens où nous ne savons pas si celui-ci sera ouvert constamment ou non. Nous devons en discuter en fonction du projet.

Nous ne voulons pas nous trouver devant une contradiction d'un jardin qui aujourd'hui a des qualités, puisqu'il n'est pas ouvert tout le temps, avec le fait de vouloir les qualités du jardin qui existe actuellement, mais qui soit totalement ouvert au public.

Nous réalisons, qu'à un moment donné, nous devrons gérer les contradictions, mais je pense que ce sera bénéfique. Toutes ces questions seront bien évidemment discutées.

Nous ne sommes pas encore arrivés à ce stade aujourd'hui. Nous n'avons pas fixé de mode de gestion. Je pense qu'il nous faut attendre le travail des concepteurs. Nous avons davantage travaillé sur l'ouverture technique, en termes de poésie également, avec ce que nous souhaitons offrir aux enfants. Cela reste extrêmement ouvert.

MADAME DOMINIQUE MAGNIETTE : Il existe un espace dont nous n'avons jamais parlé, qui est celui libéré par les serres tropicales. Je pense que nous devons l'intégrer dans la discussion, la concertation, la réflexion et l'analyse. Cela comprend énormément de mètres carrés sur une très grande profondeur. D'après le projet de Monsieur MANGIN, cela représente une plaque plus ou moins transparente, avec « un travelator » qui doit émerger, et d'après ce que nous avons compris, ce dernier semble assez incroyable, dans le sens où cet ajout serait dommage. Nous devons réfléchir à la question, mais cet espace n'a pas fait partie de concertations, ni de réflexions.

M. THIERRY LE ROY : Ce sera noté, mais il me semble que nous avons un peu de mal à rentrer dans notre ordre du jour, qui concerne le jardin des enfants.

MME DOMINIQUE MAGNIETTE : Ce n'est pas ce que je voulais dire, parce que cet espace, qui est situé au-dessus de la piscine et du gymnase BERLIOUX, peut être également un espace pour le jeu et les adolescents. C'est pour cela que je me permets de le rappeler.

M. THIERRY LE ROY : Je souhaiterais énumérer les remarques qui ont été adressées par l'une des associations, cela nous permettra de rentrer dans le vif du sujet.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Nous avons une présentation qui reprend un peu tous les éléments, nous intégrons ensuite les remarques.

M. THIERRY PHILIPP, MAIRIE DE PARIS : Les aires de jeux pour les enfants (jardin d'aventure, l'aire des petits) sont actuellement situées sur la partie sud du jardin. Nous avons des salons de jeux qui sont installés à la lisière de la rue Berger. Nous avons également l'aire des adolescents qui se trouve prise sur la réorganisation de l'entrée de la porte du Jour.

Pour mémoire, les anciennes serres tropicales sont ici et ont servi au dévoiement de l'entrée. L'espace à requalifier, pour le site des adolescents, est de relativement grande hauteur, nous avons la photo du site avec l'entrée du cinéma.

Ce visuel n'engage à rien, et montre qu'il est possible d'installer un mur d'escalade ou bien autre chose, sachant que nous lançons un marché de conceptualisation pour l'aménagement de ces trois aires.

Ce marché est une procédure d'appel d'offres restreint. Cela signifie que nous avons une sélection préalable de candidats, auxquels nous allons distribuer un dossier de consultation, leur permettant d'établir un avant projet d'aménagement qui sera remis à la Ville. Ce projet est monté de telle sorte afin que nous ayons trois lots de consultation, un lot particulier pour chacune des aires. Cela nous permet, au niveau de l'analyse des projets, de retenir le meilleur projet pour chacune des aires.

Nous pouvons donc avoir sur cette consultation, un titulaire qui obtiendra la totalité de l'aménagement des trois aires, un titulaire par aire ou bien un titulaire avec deux aires. Toutes les possibilités sont ouvertes. Chacune des aires fera l'objet d'un marché. Ces marchés seront organisés en une tranche ferme d'étude d'exécution, et une tranche conditionnelle de réalisation des aménagements. Cette procédure est due à un problème d'organisation. Nous devons valider les études d'exécution qui auront été réalisées par les lauréats, avant qu'ils passent à la phase de réalisation. C'est pour cela que nous avons séparé en deux le marché. Cette procédure nous autorise à avoir une garantie de résultats, c'est-à-dire que la constitution de l'équipe telle qu'elle est demandée, impose :

- un concepteur d'aire de jeux.

- un paysagiste particulier qui pourra travailler avec l'équipe Seura, pour l'intégration paysagère des jeux et à l'intérieur du jardin.

- un bureau d'études techniques garantissant le respect des normes techniques imposées.

- un réalisateur constructeur qui surveille que ce qui est imaginé sera constructible.

Deux éléments peuvent entraver la réalisation de cet espace : la non constructibilité, et la non conformité aux normes.

En terme de calendrier, le passage au Conseil de Paris, qui est prévu au mois de juillet 2008, nous autorise donc à lancer la publicité, afin d'obtenir des candidatures à ce marché en juillet 2008. Je précise que les candidats qui seront retenus devront répondre à l'ensemble des lots sans exception. Chacun des candidats devra réaliser un projet par aire de jeux. Il n'est pas question qu'un candidat s'abstienne de répondre à une partie de la consultation.

Nous avons prévu une analyse des candidatures sur les mois de septembre/octobre de cette année. La Commission d'Appel d'Offres de la ville de Paris, sous forme de jury, statuera au mois de novembre sur la désignation des candidats. Nous leur laisserons trois mois afin de remettre leurs études d'avant projet. Par conséquent, nous devrions les recevoir en février 2009. Nous en effectuerons l'analyse en mars/avril 2009. La Commission d'Appels d'Offres auditionnera les candidats, afin de leur permettre de vendre leurs projets en avril/mai 2009. Elle pourra ensuite, en toute sérénité, attribuer chacun des lots à un lauréat. Le Conseil de Paris délibérera en juillet 2009, afin de donner au Maire l'autorisation de signer les marchés correspondants. Ce qui nous permet d'envisager une livraison de ces aires de jeux en septembre 2010, afin de ne pas avoir de rupture d'offre de jeux sur le jardin des Halles.

En termes de programme, nous avons organisé les aires de jeux en trois tranches d'âges :

- une aire des petits pour les 7 ans.

- une aire des moyens allant de 7 à 12 ans.

- une aire des adolescents allant de 12 à 16 ans.

Chaque aire fait l'objet d'un lot, nous n'imposons rien concernant les thématiques. Nous laissons les concepteurs totalement libres d'appliquer leurs idées et leurs conceptions. Cependant, nous désirons quelque chose d'unique, ce n'est donc pas de l'aire industrielle, comme nous pouvons le voir maintenant.

Le programme prévoit que nous pouvons organiser des dénivelés, afin de pouvoir créer des parcours ludiques pour les enfants. Nous demandons un traitement végétal de ces aires qui soit important, nous n'imposons pas de matériau.

Ce que nous imposons concernant les matériaux n'a pas de conséquence sur le choix de ceux-ci. Nous souhaitons des aires de jeux pouvant permettre des endroits calmes pour les enfants, ou bien des activités davantage dynamiques, afin de pouvoir libérer leur énergie.

En termes de contraintes techniques, nous en avons ciblé trois :

- Nous sommes sur une dalle, avec par conséquent une charge limitée, mais tout de même conséquente, du fait que nous sommes sur une zone où il existe beaucoup de terre.

- Nous demandons le respect des normes spécifiques des aménagements d'aires de jeux, qui posent tant de problèmes, et qui sont des normes européennes.

- Le respect des normes relatives à l'accueil des personnes handicapées tant pour les enfants handicapés, que pour les parents qui sont peut-être à mobilité réduite.

Si nous regardons ce qui se réalise en Europe, nous trouvons des équipements pour les petits qui peuvent être des cubes en mousse, leur permettant d'avoir une activité constructive, des structures en bois, des animaux réalisés en métal, des petits équipements sportifs (petit vélo avec une petite fontaine), ou bien le détournement de choses industrielles, tels que les roulements à bille qui sont organisés afin de créer un objet de jeu.

Pour les moyens, nous avons des murs d'escalade qui sont réalisés en galets, des bibliothèques qui sont détournées en structures sur lesquelles les enfants peuvent grimper, des éléments davantage mécaniques construits avec des tubes donnant des structures assez linéaires avec des activités multiples, des mélanges de bois et de métal qui donnent un aspect de jungle.

Nous trouvons également des murs d'escalade sous forme de système de rochers organisés avec des cordes, ou bien des monuments, sachant que nous pouvons installer peut-être une structure comme celle-là, mais de taille réduite.

En termes d'ambiance végétale, nous pouvons presque tout réaliser. Nous pouvons avoir des ambiances diffuses, des ambiances qui habillent des structures, des ambiances très denses. Les plantations en rang serré ne sont pas un problème technique. Nous pouvons également réaliser des ambiances lumineuses ou ombragées. Tout peut donc être envisagé, nous pouvons habiller de verdures de grands équipements.

En termes de matériaux, vous pouvez trouver :

- Du métal, comme Barcelone. Cela donne un aspect très minéral, ce n'est peut-être pas tout à fait ce que nous désirons.

- Des mélanges de métal, de bois, de corde.

- Des éléments davantage ludiques.

- Des éléments gonflables, certainement provisoires.

- Des choses intégrées, qui ont un aspect de clôture, avec tout un système de jeux caché derrière.

Voilà ce que nous souhaitions vous présenter.

M. THIERRY LE ROY : Je passe la parole à madame Jodelle Zetlaoui-leger.

MME JODELLE ZETLAOUI-LEGER, INSTITUT D'URBANISME DE PARIS : Nous avons eu énormément de polémiques ces derniers temps concernant le jardin Lalanne.

Je voulais juste savoir sur quoi s'appuient vos intentions. Vous nous dîtes que vous souhaitez laisser beaucoup de libertés.

Il faudrait préserver ce qu'il y a de plus pertinent dans le jardin Lalanne. Que préservez-vous par rapport à ces usages du jardin Lalanne ?

La question que nous nous posons est de savoir comment vous avez utilisé le travail de l'atelier Delaunay ? Nous ne pouvons pas simplement être dans un catalogue de références, nous avons l'impression d'être au commencement d'un travail programmatique, où nous serions dans une bibliothèque de références. Celle-ci est intéressante lorsque nous l'articulons avec un travail contextualité.

Il semblerait que nous ayons « mouliné » un certain nombre de préoccupations, à la fois de préservation de ce qui était intéressant dans le jardin Lalanne, et puis le travail avec le cabinet Delaunay. Beaucoup de personnes ont donné de leurs temps, comment passez-vous de l'un à l'autre ? Vous ne pouvez pas donner toute la liberté et attendre de voir ce qu'il va en sortir ! Il me semble qu'il est dangereux de présenter les choses de cette façon.

M. THIERRY LE ROY : La question est claire. Je donne la parole à votre voisin.

UN INTERVENANT : Les travaux des ateliers Delaunay vont-ils inspirer ces futurs jeux d'enfants, ainsi que le jardin d'aventure ? J'ai des propositions, mais je préfère les exprimer plus tard.

M. THIERRY LE ROY : Y a-t-il d'autres interventions à ce stade ?

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : J'ai signalé que le programme était ouvert mais néanmoins, il est écrit. Les ateliers Delaunay ont participé à cette écriture, le cahier des charges a donc été élaboré avec eux. Nous avons un suivi du cabinet Delaunay sur le programme, ainsi que sur le travail réalisé.

Je l'ai exprimé lors de la dernière réunion. J'ai comme idée de construire un parcours dans lequel les enfants seront protégés et vivront une aventure qui ne sera pas celle des adultes, mais une histoire qui leur sera propre, liée au fait qu'ils seront cachés et séparés de la présence des adultes, ce qui est tout à fait possible dans le programme qui est proposé aujourd'hui. La végétation est très présente dans le jardin Lalanne. Cela n'était peut-être pas prévu au départ, mais aujourd'hui le jardin abrite énormément de végétaux. Ce point est également présent dans le programme d'aménagement que nous proposons.

Il est tout à fait possible de joindre au cahier des charges une série de photos du jardin Lalanne tel qu'il est aujourd'hui avec ses qualités. C'est une chose qui est faisable. Je m'adresse à Monsieur PHILIPP pour voir s'il existe une possibilité d'insérer de tels éléments. Je pense que les concepteurs iront le voir puisqu'il sera toujours ouvert, mais nous pouvons inclure des photos dans le cahier, cela est une possibilité.

M. THIERRY LE ROY : Je donne la parole à Monsieur MIZRAHI.

M. ARON MIZRAHI, CONSEIL SYNDICAL 51-53 RUE ST SAUVEUR : Je voudrais simplement que nous prouvions aux objecteurs, que cet emplacement du jardin ne sera pas constamment à l'ombre quelle que soit la saison.

M. THIERRY LE ROY : Cette question a souvent été posée, nous devons en parler.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : J'ai été sensible à cette préoccupation, j'ai donc demandé à l'équipe Mangin de réfléchir à ce que pourrait être cet espace avec un peu moins d'arbres. Des propositions ont été faites, qui sont très schématiques, et je pense qu'il doit absolument y avoir un travail entre les deux équipes. Les propositions faites montrent l'ouverture de l'équipe Mangin, qui a bien entendu ces préoccupations.

M. THIERRY PHILIPP : Je voulais juste répondre à la question du travail de l'atelier Delaunay. Ce dernier a fait un rendu de son travail au mois d'avril 2007, le rapport comprend une vingtaine de pages, qui est annexé au programme. Il n'est pas complètement recopié dans le programme, mais vous avez un lien qui vous mène directement sur le site. Le dossier de consultation comprendra ces éléments, si nous devons ajouter des éléments de ce qu'ils ont produit en termes de panneaux de présentation, nous pourrons le faire sans problème.

M. THIERRY LE ROY : Pouvons-nous imaginer les discussions qui ont eu lieu dans le GTT jardin sur le travail des ateliers Delaunay ? Je n'ai pas relu ce dossier, je ne sais pas si elles sont riches, mais si tel est le cas, cela mériterait d'être joint également. Cela donne aux concepteurs une idée de la façon dont la concertation a regardé les travaux Delaunay.

M. MAURICE SCHILIS : Cela ne pose aucun souci.

Au niveau de la densité végétale, nous sommes dans une situation où nous avons cinq rangées d'arbres, dont deux sont en superposition avec les aires de jeux. Ce sont des marronniers. Connaissant leur grand développement, nous pouvons faire procéder à un éclaircissement, ou bien les échancrer, afin de dégager des zones, peut-être pas sur cette longueur, mais les idées sont ouvertes, et l'équipe Mangin est prête à étudier le sujet avec le concepteur des aires de jeux.

M. ARON MIZRAHI : Je ne parlais pas uniquement des ombres des arbres, mais de celles des immeubles situés dans la rue Berger, pour prouver que l'azimut du soleil ne sera pas occulté.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Concrètement, dans la démonstration que vous nous avez faite dans la présentation, nous voyons bien que ce sont des salons de jeux qui risquent d'être à l'ombre l'hiver, lorsque le soleil est bas. Ce qui n'est pas le cas des aires de jeux qui devraient être ensoleillées, puisque nous ne sommes pas à Nice, lorsqu'il y a du soleil. La contradiction entre le végétal et le minéral, entre l'ombre et le soleil, est aussi forte que celle existante entre les espaces ouverts et les espaces fermés. Je pense que ce que vous venez de nous montrer va dans la bonne direction, et que nous devons varier les choses.

Peut-être devrions-nous faire le contraire de ce que vous nous montriez ? C'est-à-dire, que les arbres soient davantage vers le Nord des espaces plutôt qu'au Sud. Nous avons tendance à les échancrer, certes de manière cohérente, vers le Sud. Nous ne sommes pas obligés de rester dans l'alignement des marronniers actuels, qui donne un côté esplanade du 19è siècle. Nous pouvons retrouver une variété végétale plus importante à l'occasion du remaniement, ce qui d'ailleurs fait le charme du jardin Lalanne actuel. Il y a des essences plus variées que dans un mail régulier.

Il n'y a pas de thématique imposée, c'est bien, qu'il existe un désir de thématique sur l'ensemble du jardin pourrait être mentionné. Dans les ateliers Delaunay, nous avions énormément travaillé sur des inspirations poétiques, sans trancher entre l'une ou l'autre. Nous avons hésité entre des poétiques très enfantines, par exemple autour de Jules Verne, certaines poétiques étaient beaucoup plus urbaines.

Je pense que nous devons être davantage urbain, comme la référence au surréalisme par rapport aux objets, que vous nous avez montrés. Nous avions beaucoup travaillé sur l'idée du surréalisme, puisque le jardin porte beaucoup de noms de poètes surréalistes. Nous avons pensé que cela pouvait, à la fois inspirer des choses très ludiques et enfantines, et en même temps offrir une poésie qui était davantage dans le ton du jardin extraordinaire que nous avons chacun au fond de nous. Voilà ce qui me paraît important.

Nous avions également comme idée d'avoir le principe de la citation. Lorsque nous avons réalisé le petit jardin proche de la Bourse du Commerce, nous l'avons gardé « jardin du petit train », c'était l'une des tractations que nous avions avec Monsieur LEGARET. Nous avions gardé l'idée du rond qui était l'implantation lourde, ainsi que l'idée du petit train. Les éléphants et les rhinocéros qui marquent le jardin actuel sont deux thèmes qui pourraient être signalés, ce n'est pas du tout imposé. Cela fait partie des éléments. De même que le serpent du jardin Lalanne peut se retrouver dans un autre lieu. Jouer avec la mémoire des lieux est une façon d'être dans la ville, de la même façon que les noms des rues se transforment. Par exemple, la rue de l'école Saint Germain, est en fait la rue de l'escalier, du quai, en italien « escala », au bout de la rue de l'arbre sec. Il y avait là le premier port de Paris au temps des Gaulois, et le nom a été gardé en latin au Moyen-âge. Le nom de l'école Saint Germain ne correspond pas à une véritable école, cela signifie l'échelle, l'escalier, qui vient du latin désignant le quai. Cela est un exemple du quartier, nous en avons beaucoup d'autres. Cette idée d'identité est jolie, ce qui n'empêche pas de rester créatif.

M. THIERRY LE ROY : Avez-vous d'autres demandes de paroles ?

MONSIEUR GUY DEPROIT : Je veux bien parler si c'est l'occasion. Dans la mesure où nous aurons probablement besoin d'énergie, d'électricité, de lumière la nuit, nous devrions essayer d'utiliser des énergies renouvelables. Cet élément est important pour les générations futures, et c'est un bon exemple si nous pouvons faire quelque chose.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Je suis contente, puisque cette réflexion je l'ai inscrite dans le cahier des charges. Je ne suis donc pas la seule à le demander. Je vais répondre, puisque j'ai quelques idées, mais il est bien évident qu'il peut y en avoir d'autres.

Le fait que nous n'imposions pas de thématique ne signifie pas qu'il n'en existe aucune. Nous avons peut-être trop insisté sur ce point. Il serait judicieux de rappeler notre souhait d'avoir un fil conducteur dans chacune des aires, afin d'éviter la simple succession d'objets. L'idée de surréalisme est formidable, puisqu'elle véhicule énormément de thèmes. C'est l'espace onirique, je ne sais pas si je pourrais le définir ce soir. Vous avez raison, car lorsque je le lis à nouveau, nous avons peut-être trop ouvert sur le sujet, avec un manque d'exigence sur le fait que nous souhaitions un univers. Il nous manque quelque chose. Nous devons retravailler notre sujet. L'idée n'est pas d'imposer un thème, mais nous devons avoir quelque chose malgré tout.

Concernant les énergies renouvelables, j'ai fait la même remarque, nous avons effectivement plusieurs propositions.

Je pense qu'il serait judicieux d'avoir un aspect pédagogique, si nous utilisons des énergies renouvelables, tel qu'un panneau solaire sur le petit bâtiment qui abritera les toilettes. Nous avons oublié de rappeler un point important dans le programme. Nous devons avoir un

bâtiment d'accueil pour les animateurs, ainsi que des toilettes pour les enfants. Cela paraît tellement évident, que nous avons oublié de l'indiquer. Ils doivent se trouver à l'intérieur du jardin. Ces bâtiments pourraient être alimentés en énergie, grâce à des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, je ne sais pas si l'eau chaude est réellement nécessaire, nous devons réfléchir à cela.

Si nous optons pour cette solution, nous devons avoir un affichage en équivalent, afin que les enfants comprennent qu'il y a une installation, et ensuite à quoi elle correspond. Nous devons avoir un affichage, à la fois éducatif et ludique, concernant l'alimentation en électricité de ces bâtiments. La demande en énergie n'est pas très importante, je pense que cela peut très bien être couvert par un panneau solaire.

Concernant l'eau, nous aurons un système de récupération des eaux pluviales qui alimentera le jardin. Je pense que Monsieur PHILIPP peut nous indiquer où ces zones se situent.

M. THIERRY PHILIPP : Nous aurons deux bâches de récupération des eaux pluviales. La première se situera dans l'ancienne trémie coquillière, la seconde sera dans l'ancienne trémie Berger. Nous allons capter les eaux pluviales de la partie jardin, et de la Canopée. Celles-ci viendront par deux conduites, l'une au nord, l'autre au sud.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Nous avons imaginé que sur une des aires de récupération d'eaux pluviales, nous pourrions réaliser un lien avec l'aire de jeux des enfants, en expliquant à quoi correspond cette réserve d'eau, qui évolue avec les saisons et l'arrosage du jardin. Nous devons le prévoir aujourd'hui, l'équipe Mangin m'a confirmé qu'il sera possible d'établir un lien entre ces questions et le jardin. Je pense qu'il peut y avoir d'autres choses qui peuvent servir aux jeux, sur le thème du vent par exemple, du mouvement de l'eau. Cela étant également de l'énergie renouvelable. Cela peut être utilisé par les concepteurs. Mais l'aspect éducatif sur la gestion du jardin est intéressant. Nous devons montrer aux enfants que tout cela sert au jardin. Pensez-vous à autre chose ?

MONSIEUR GUY DEPROIT : J'avais d'autres idées que j'avais d'ailleurs proposé aux ateliers Delaunay. Nous pouvons également imaginer un petit circuit composé d'un train qui tourne avec des batteries électriques. Cela n'est bien évidemment qu'une suggestion.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Je n'ai jamais compris quel était le destin du jardin potager. Ce dernier a donné lieu à une animation sympathique du pôle animation des Halles du Marais pour les tous petits enfants avec les jardiniers du site. Nous ne sommes pas à Bercy, nous sommes bien d'accord. Je ne sais pas si c'est une bonne idée d'ailleurs, je n'ai pas d'opinion, je voulais juste savoir où cela en était ?

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Nous avons une demande afin de réaliser un potager dans le programme du jardin. Je pense que celui-ci peut se situer à l'extérieur de l'aire de jeux des enfants. Il est toujours maintenu, nous avons un projet de jardin partagé.

Comme tous ces types de jardin, nous devons avoir un projet porté par un collectif d'habitants et d'associations. Cela peut être des écoles, des conseils de quartiers, une association qui se forme et qui soit complètement adaptée au projet du jardin partagé, mais cela est tout à fait possible. Je le souhaite. En tous cas, la demande est toujours présente, et je suis favorable à la présence d'un jardin partagé dans notre projet.

Faut-il qu'il soit plus proche des aires de jeux ? Je ne sais pas. Monsieur SCHILIS, avez-vous une proposition à nous faire ?

M. MAURICE SCHILIS, DEVE : L'équipe Mangin a prévu un jardin partagé à côté de la Bourse proche des bâtiments des Parcs et Jardins et de la Jauge. Cela se situe dans la partie Sud vers la rue Berger. Nous avons donc à cet endroit, la possibilité de réaliser un jardin partagé.

M. THIERRY LE ROY : Ce jardin fera également potager ?

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Je pense qu'il sera intéressant d'avoir plusieurs propositions.

M. THIERRY LE ROY : C'est un sujet distinct du jardin des enfants.

M. ARON MIZRAHI : Vous parliez tout à l'heure d'éoliennes. Lorsque nous regardons le plan de Paris au 16è siècle, nous observons la présence de moulins à vent dans la capitale. Ne pourrions-nous pas installer un moulin à vent, qui a toute une symbolique. Il pourrait nous servir d'éolienne. Nous pourrions à l'intérieur installer des locaux utilitaires. Au niveau esthétique, cela pourrait être très beau.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Nous avons du vent dans le jardin. Il y a du vent qui rentre sous la Canopée, des études ont d'ailleurs été faites. Il serait intéressant de savoir où le vent souffle le plus, et regarder si nous pouvons réaliser un travail autour de cette idée. Je suis réservée quant à l'aspect pittoresque du moulin. Pourquoi ne mettrions-nous pas une éolienne ? Si celle-ci a une utilité et qu'elle s'intègre au paysage, nous pouvons nous pencher sur la question. Il en existe déjà à Bercy et à Batignolles.

(…)

M. THIERRY PHILIPP : Concernant le marché, le calendrier tel que nous l'avons déroulé nous fait passer en Commission Appel d'Offres pour l'attribution des marchés au mois de mai 2009, et au Conseil de Paris pour l'autorisation de signatures au mois de juillet 2009. « La procédure administrative marché » se termine donc au mois de juillet 2009.

M. THIERRY LE ROY : Concernant la concertation, comment allons-nous pouvoir être au fait de ce qui se passe ? Je comprends que nous ayons une procédure juridiquement très déterminée. A quel moment pouvons-nous « reprendre pied » pour savoir où nous en sommes ? Entre les mois de juillet 2008 et juillet 2009, nous aurons le travail des concurrents. Comment pouvons-nous procéder ? Est-ce que nous aurons une présentation du résultat ? Comment comptez-vous organiser cela ?

MADAME DOMINIQUE MAGNIETTE: Il y a des étapes intermédiaires d'études ?

M. THIERRY LE ROY : Comment pouvons-nous essayer de garder un contact avec le travail qui va être réalisé ?

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Monsieur DAUNA, pouvez-vous nous donner les contraintes juridiques et ensuite les possibilités que nous avons de concertations à partir de ces contraintes ?

M. CHRISTIAN DAUNAT : Je n'ai pas le code des marchés publics avec moi, je ne veux donc pas parler de choses aussi compliquées. Nous sommes en désignation de concepteurs, nous avons un point très important, qui est l'audition des candidats. Nous sommes sous forme de commissions d'appel d'offres, sous forme de jury. Nous regardons actuellement, en collaboration avec les affaires juridiques, la manière de faire assister à cette commission avec voix consultative un membre d'associations qui pourrait représenter les associations locales. Cela nous permettrait d'être au courant des candidats sélectionnés. Ils travailleront,

remettront et déposeront un projet. Cette commission se réunira et auditionnera les candidats qui viendront présenter leurs projets. Celui qui fera l'unanimité de ce jury se verra attribuer le marché.

Lorsque cette équipe sera désignée, vous parliez tout à l'heure des APS et d'avant projet, il est vrai que ces études auront le même profil par la suite. Nous sommes en avant projet direct. Il est choisi et présenté. Le marché est attribué sur quelque chose représentant davantage qu'une esquisse. A partir de ce moment-là, cela se précise, il devient projet, et ensuite tout cela se monte pour la réalisation.

A ce moment-là, nous pouvons avoir une présentation de l'évolution du dossier, sachant qu'il a été choisi, déterminé, attribué en commission d'appel d'offres. Nous restons ensuite sur les mêmes lignes, nous adaptons, tout en restant dans l'esprit d'origine. Ce qui est tout à fait le respect du code des marchés publics.

M. THIERRY LE ROY : Nous avons donc la possibilité d'avoir un ou deux observateurs. Nous en avons un seul ? J'emploie le terme d'observateur, puisqu'il n'a pas de voix délibérative. Je traduis ce que j'ai entendu, ensuite nous pourrons discuter.

Vous nous dîtes ensuite qu'une fois le lauréat choisi, il peut y avoir dans les étapes de son travail des contacts, sans que la concertation à ce stade puisse modifier ce qui aura été établi par le jury. Cela nous donne deux indications qui sont intéressantes.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Cela me parait être une bonne suggestion. Ce qui est important également, c'est que les membres délibératifs puissent être entendus par le jury. Il faut qu'ils puissent poser des questions s'il y en a. Il serait judicieux d'avoir au minimum deux personnes pouvant poser ces questions, ainsi que de faire entendre des points de vue éventuellement différents, dans la mesure où le jury aura, en dehors de ces personnes, toute souveraineté pour les entendre ou non. Je crois qu'il est préférable d'aller dans ce sens-là. Lorsque je parle de deux ou trois associations, nous pourrions imaginer d'autres personnes que des délégués d'associations.

Nous avons parlé l'autre jour de conseiller de la jeunesse, en particulier en ce qui concerne l'espace adolescent. Il serait judicieux d'entendre des professionnels compétents, et en particulier les professeurs de sport. Ces derniers sont en contact avec les enfants. Ils ont par conséquent une culture concrète et technique. Nous pourrions faire appel à des personnes haut placées de la ville de Paris, mais je pense qu'en impliquant des individus qui ne sont pas des militants mais des professeurs parisiens, si possible du centre, nous apprendrions énormément, qu'ils procèdent de vos services, ou de personnalités qui sont consultées telles que les associations. Nous devons élargir ce genre de consultation. Les associations valent cela et pas davantage que cela.

M. THIERRY LE ROY : Qu'avez-vous envie de proposer ?

MME GHISLAINE GEFFROY, DEVE : Je voulais apporter un complément à la procédure. Je crois qu'il est important de comprendre que nous ne sommes pas en formation de jury. Nous sommes en Commission d'Appel d'Offres dans un cadre de marché public. Il est vrai que la procédure choisie fait que cette Commission a la possibilité d'intégrer dans sa formation des membres, des experts, d'où cette formation de jury. Le code des marchés nous permet d'élargir à un représentant d'une association. J'insiste sur le fait que c'est une voix consultative et non participative, sous réserve de mettre la procédure à pied. Nous avons bien évidemment les contraintes de confidentialité. Voilà ce que je souhaitais rajouter. Nous ne sommes pas dans une formule de jury classique, mais sur une Commission d'Appel d'Offres.

M. THIERRY LE ROY : Afin d'éclairer ma lanterne et celle des membres du GTT, nous avons d'une part la participation aux travaux de la Commission d'Appel d'Offres avec un statut d'observateur, qui n'a pas voix délibérative mais qui a accès aux observations, c'est-à-dire les projets et les candidats qui soumissionnent. Dans ce cas, nous pouvons avoir une personne seulement avec les conditions que vous nous avez indiquées. Nous avons d'autre part une autre préoccupation que Monsieur CLERGUE-DUVAL a exprimée, qui est celle de savoir si la Commission qui va décider ne peut pas, indépendamment de l'audition des candidats, entendre des associations sur un certain nombre de préoccupations qui porterait dans une séance ad hoc.

MME GHISLAINE GEFFROY : La Commission d'Appel d'Offres ne peut se réunir en dehors de cette formation. Les dossiers sont confidentiels dans toute la procédure. Il n'y a que les membres de la Commission d'Appel d'Offres qui peuvent y avoir accès. Toute cette période est tenue par un certain nombre de règles, qui sont précises dans le code des marchés publics. Cette Commission n'est pas habilitée à réaliser des entretiens. Ils sont effectués ici afin que nous puissions les intégrer au cahier des charges pour élargir tout ce qui sera donné aux candidats.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Je suis assez favorable à ce qu'il y ait un représentant dans cette concertation à cette CAO, sachant qu'il faut s'engager à cette confidentialité. Si celle-ci n'existe plus, c'est tout le processus qui risque de tomber. C'est un risque que la Ville doit prendre, mais je suis favorable à cette idée là. Nous devons voir ensuite dans quelle condition cela se passe. Je pense que c'est bénéfique. Nous avons toute l'histoire de cette concertation, la connaissance que vous avez du jardin. Il faut se donner un peu de temps pour réfléchir, afin que vous puissiez en discuter entre vous. Nous réfléchissons de notre côté sur le plan juridique, et vous nous faites une proposition, nous en reparlons. Je suis très ouverte concernant cette proposition.

Pour l'aspect plus technique, nous pouvons demander à des experts de participer à cette séance afin de voir l'aspect sportif. Nous devons faire attention à ne pas avoir que du sport. Nous ne devons pas avoir qu'un regard sportif sur l'aire de jeux, puisque nous aurons des remarques comme quoi l'aire soit plus poétique. Par conséquent, nous devrions avoir un expert dans le domaine de la culture par exemple. Nous devons veiller à ce que ce soit équilibré.

MME GHISLAINE GEFFROY : Le code des marchés impose un nombre très limité. Dans ce cadre, nous avons le choix des experts qui viendront renforcer la CAO, puisque la différence entre la CAO et la CAO en forme de jury porte sur ce nombre d'experts. Dans le choix des trois experts globaux, nous pouvons effectivement prendre des personnes travaillant dans le domaine du sport et dans d'autres domaines.

Si nous nous référons au code des marchés publics, nous devons choisir des experts qui sont liés à la nature des travaux aux métiers. Ils sont experts dans le métier couvert par le marché qui est objet de la consultation.

M. THIERRY LE ROY : Je crois que nous avions résolu le problème pour le concours de la Canopée.

MME GHISLAINE GEFFROY : Nous ne sommes pas en concours, nous sommes en appel d'offres, avec une possibilité de CAO qui se réunit en jury. Ce ne sont pas les mêmes procédures.

M. THIERRY LE ROY : Nous avions quand même traité le représentant associatif en expert.

MME GHISLAINE GEFFROY : Nous sommes davantage limités par le nombre et par la qualité des experts.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : L'atelier Delaunay peut également être un expert, et donc participer à la CAO. C'est bien entendu une proposition. Il connaît lui aussi l'histoire de ce projet. Il serait donc peut-être un bon expert. Nous devons regarder si nous avons un paysagiste, un artiste.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Le rôle des experts est quelque chose qui compte le plus pour nous, dans la mesure où ce sont des personnes de terrain (des pédagogues, des personnes de la jeunesse et des sports, des personnes qui sont là au titre de professionnels de l'usage). Sur un site d'escalade, il faut que l'encadrement pratique ce sport.

Je trouve que la suggestion de l'atelier Delaunay est très bonne.

MME GHISLAINE GEFFROY : Nous devons faire très attention au choix des experts. Nous avons les experts et les auditeurs libres. Les experts sont liés à la profession par rapport à la nature du marché. Le cabinet Delaunay ne posera pas de problèmes juridiques, contrairement à un expert qui est un usager. Par contre, en auditeur libre, celui qui écoute, qui entend, qui participe, mais qui n'a pas de voix consultative, nous ne pouvons avoir qu'un membre.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Les groupes qui répondront sur le mur d'escalade sont des spécialistes. Si nous intervenons ensuite pour dire qu'il existe des problèmes sur le mur proposé, nous ne pouvons imaginer cela.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Les personnes qui ont assuré l'encadrement du jardin Lalanne sont des personnes qui ont de l'expérience. Je ne sais pas s'il faut que ce soit un expert en auditeur libre. Je comprends vos contraintes et je respecte celles-ci, d'autant que ce n'est pas ma compétence et mon souci. Je dis simplement que cette expérience doit passer quelque part et est tout à fait valable, qu'elle soit juge, en auditeur ou en recommandation je n'en sais rien. Mais nous avons, peut-être dans la communication y compris le concepteur, cette dimension. Nous sommes préoccupés par une chose. Les équipements, qui coûtent de l'argent et qui occupent un espace précieux, doivent avoir plusieurs usages complémentaires : usage récréatif le samedi et le dimanche, mais pouvant également être utilisés par des clubs et des scolaires.

Le milieu scolaire nous parait être la meilleure des références. C'est l'école de la république, c'est là que la mixité sociale fonctionne le mieux. Ce sont dans nos quartiers, que la dimension de la progression s'établit. Nous avons ici un diapason qui est important pour nous. C'est un souci, à la fois de convivialité urbaine, et de bonne gestion des deniers publics.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Est-ce pour vous du domaine de la conception ou de la gestion ? Il me semble que ce sont deux choses bien différentes, nous n'abordons pas les modes de gestion de ces équipements. Nous devrons par conséquent encore discuter de la partie gestion.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : C'est la même chose que lorsque nous achetons un ordinateur. Vous allez dans un magasin, quelqu'un de compétent vous vend un ordinateur formidable, et vous vous rendez compte ensuite qu'il ne correspond pas à vos besoins. Nous demandons ensuite à un ami, un voisin, un informaticien de nous inscrire dans l'analyse des besoins que nous avons dans la durée. En particulier les questions concernant un mur d'escalade porteront sur des problèmes de viabilité et d'entretien.

MME GHISLAINE GEFFROY : J'ai peut-être deux réponses à vous apporter. La première se trouve dans les compétences du service de la Ville où les personnes qui accompagnent les enfants dans le jardin Lalanne sont des employés de la Direction des espaces verts et de l'environnement. Il est bien naturel que nous échangions avec eux, et que les personnes qui dépouilleront le marché aient ce retour d'expérience.

La deuxième chose, et c'est le gage de la bonne réalisation et de la bonne vie de l'équipement, vient du fait que l'équipe demandée soit pluridisciplinaire. Ce sont à la fois des personnes qui conçoivent, qui ont un concept et qui savent fabriquer. Je pense que cela est très important. Ce n'est pas simplement une conception de jardin, mais une conception de jardin réalisable, qui peut vivre. L'équipe pluridisciplinaire qui est prévue dans le cahier des charges est véritablement en terme technique un gage de réussite de l'opération. Nous avons un concept avec de l'idée. Nous avons un paysagiste qui va se préoccuper de cette intégration dans le site. Nous allons avoir également le bureau d'étude qui sera notre garant de la faisabilité technique, ainsi que le réalisateur qui sera, quant à lui, le garant de la constructibilité de ce qui va être réalisé. Je crois que c'est important parce qu'il y a un engagement complet de tous les membres de l'équipe.

M. THIERRY LE ROY : Y aura-t-il plusieurs lauréats ? Puisque nous notons qu'il y en aura un pour chaque aménagement.

MME GHISLAINE GEFFROY : Nous avons trois lots.

M. THIERRY LE ROY : Nous aurons donc de un à trois lauréats. Nous avons fait le tour des questions concernant la procédure. Je retiens que nous avons eu une proposition pour que soit intégré un expert comme le cabinet Delaunay, un auditeur à choisir parmi les associations, ce qui ne sera pas une chose facile, nous en avons eu la preuve pour le choix d'une personne pour le jury pour la Canopée. Nous notons également que nous aurons des contacts avec le ou les lauréats, une fois que ces derniers auront été choisis, à des stades avals de la décision du jury.

Y a-t-il d'autres aspects que vous voulez évoquer maintenant ?

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Cette réunion sert à quelque chose, vous serez compétents et je vous fais confiance pour veiller à tout cela.

Pour répondre à Madame GIBOUDEAUX, la question concernait bien la méthode de fonctionnement, c'est-à-dire l'expertise du fonctionnement. J'ai évoqué l'après-vente avec la métaphore de l'ordinateur, je n'ai par contre pas vu la question de l'évolutivité des jeux. Il me semble que les aires de jeux, en général, doivent avoir des peintures propres. Elles évoluent avec le temps. Les murs d'escalade sont régulièrement démontés, nettoyés, remontés, puisqu'il existe une visserie permettant le démontage et le montage, les couleurs correspondant aux différents itinéraires. Par conséquent, sur une même structure, il est possible de faire cinquante circuits différents, c'est comme cela que les sites de gymnase sont conçus et pérennisent l'investissement évidemment, avec bien sûr différents degrés de difficultés. C'est l'évolutivité.

Nous voyons bien que dans la présentation des trois espaces, la remarque de Madame MAGNIETTE était pertinente. Lorsque vous nous dites que les trois jardins doivent concourir ensemble, nous voyons quand même que celui prévu pour les adolescents se détache des deux autres. Votre texte est très bien fait, et j'ai trouvé beaucoup de détails qui m'ont plu. Je tiens à féliciter ses rédacteurs, puisque tout en étant très court, il est effectivement assez complet, il est bien dans l'historique et n'a pas oublié les petits usages assez simples, tels que les boulistes, c'est une très bonne chose. Nous avons tout de même un flou sur cet espace adolescent. Nous souhaitons qu'il soit davantage ouvert sur le plein air, qu'il soit plus

mixte. Si nous avons un endroit qui communique entre le sous sol et le plein air, ce sera très bien.

Nous avons vu dans vos exemples, de magnifiques images de monuments. Nous avions des structures très poétiques, comme quoi le sport et la poésie peuvent s'harmoniser. C'était notre approche dans notre demande. Nous voulions que ces espaces soient à la fois poétiques, urbains, utilisables et sportifs. Nous voulions également qu'ils puissent convenir à toutes sortes d'usage : clubs, scolaires, récréatifs, sachant que cela pose la question de l'ambiguïté entre espace fermé et ouvert. Nous avons un effort à faire, en particulier sur l'espace adolescent, mais également sur les autres aussi, pour que l'ambiguïté devienne l'ambivalence. C'est difficile à réaliser dans les principes, et je pense qu'il faudra, avec Monsieur MANGIN, élargir les possibilités de propositions qui pourraient être faites autour de l'espace mixte adolescent.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Je voulais poser une question à monsieur PHILIPP. Est-il possible de faire un espace adolescent à l'extérieur, tel qu'il est présenté actuellement dans le programme ?

M. THIERRY PHILIPP : Il a été constaté que les adolescents sont totalement absents des équipements du jardin des Halles. Cet espace a été trouvé. Il est vrai qu'il se trouve au niveau -1. Je vous avouerai que nous n'avons pas étudié la possibilité de faire un accès direct de l'espace adolescent vers l'extérieur. C'est peut-être techniquement impossible pour des problèmes de structures du Forum. Nous allons regarder. Je ne vous certifie pas que nous pourrons le faire, mais nous allons étudier le projet. Je pense que nous ne pourrons pas le réaliser, j'ai observé les arcs-boutants sur la toiture, et cela me semble un peu compliqué. Mais je vous promets que nous nous pencherons sur la question.

D'autre part, il n'est pas impossible de donner de la place aux adolescents en extérieur, nous pouvons installer à certains endroits des équipements particuliers tels que des panneaux de basket, des tables de ping-pong. Nous avons quand même des salons de jeux à équiper. Nous pouvons peut-être leur aménager de la place.

MME PASCALE EIMER : Je voudrais revenir sur l'espace libéré par les serres tropicales. C'est un espace idéal pour des structures hautes. Avez-vous pensé à cet endroit, qui se situe à côté, au-dessus et qui entoure déjà des espaces sportifs et culturels avec les cinémas, la rue du cinéma qui débouchera tout près ? Nous avons même une salle de billard. C'est tout un ensemble qui est déjà présent et existant.

M. THIERRY PHILIPP : Je crois me souvenir que la question sur cet espace libéré par les serres tropicales a déjà été posée. Le fait d'y installer les aires des adolescents avait déjà été étudié. Je ne me souviens plus quelles étaient les problématiques spécifiques à cet espace, mais il avait semblé à l'époque plus opportun de décaler la circulation, afin d'installer les aires des adolescents sur l'espace tel qu'il nous est proposé aujourd'hui. La circulation était décalée sur l'espace occupé par les serres tropicales.

MME PASCALE EIMER : Nous avons eu l'impression qu'étaient balayées la recherche, l'imagination et l'invention d'un espace pour les adolescents pour y installer un travelator. Une fois cette chose dite, nous n'avons pas plus avancé.

Cela a été véritablement une idée. Où en est-elle ? Quels sont les tenants et les aboutissants, les raisons ? C'est resté assez vague.

?? : Il est vrai que ce « travelator » a effectivement un effet « serpent de mer ». Nous ne savons pas quel est réellement son statut.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Nous avons mieux compris en effectuant la visite avec Monsieur Renaud PAQUE. Si la visite a été quelque peu décevante, nous avons compris que ce « travelator » ne servait pas à monter de plus d'un étage. Je ne dis pas que ce n'est pas joli, cela me paraît extrêmement luxueux. Je suis sûr que l'image qu'ils ont en tête est très belle. Mais il me semble qu'elle est extrêmement luxueuse en termes d'usage, par rapport au fait que nous sommes dans un endroit où nous manquons de mètres carrés en quantité et en qualité. L'escalier ne fera pas un étage ! Il va de l'endroit actuel, c'est-à-dire de l'accès de l'UGC à l'endroit où se trouve le billard. La déclivité est donc de moins d'un étage. Cela prend également une longueur très importante, alors que nous n'avons pas à cet endroit des chariots à pousser comme dans les centres commerciaux.

M. THIERRY LE ROY : Ce sujet va rentrer dans nos travaux au titre des circulations verticales ou au titre du jardin ?

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Au titre du jardin.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Si j'ai bien compris, je résume un petit peu, si nous n'avions pas ce « travelator », cet espace pourrait servir à autre chose, et éventuellement aux adolescents, est-ce bien cela ?

Je vous avoue ne pas avoir encore travaillé le sujet, car c'est un vrai sujet.

M. THIERRY LE ROY : Nous avons Monsieur Renaud PAQUE qui a la mémoire des choses à ce sujet. Il peut nous expliquer un petit peu en quoi cela consiste.

M. RENAUD PAQUE, CABINET D'ANNE HILDAGO : La mémoire est un grand mot ! Je dois également comprendre certaines choses. Un « travelator » nous est proposé, et je crois que j'ai besoin d'arguments complémentaires pour savoir si cette installation est pertinente ou non. C'est en effet un important déploiement de moyens, afin de passer d'un étage à l'autre. Je n'ai pour l'instant aucun avis sur la question. Dans tous les cas, ce que je comprends, c'est que nous avons besoin de rejoindre le Forum, quels que soient les éléments qui seront mis en place. Même si nous n'avons pas de « travelator »r, nous avons besoin de passer. L'idée est de dire que c'est le meilleur endroit pour construire une installation, puisque de toutes façons, à cet endroit, nous avons besoin d'une surface vitrée pour éclairer la piscine, et que ce n'est pas l'endroit pour construire un mur d'escalade par exemple. C'est à cet endroit-là que nous circulons, et que par défaut, nous retrouverons l'espace des adolescents ailleurs.

La raison de l'installation de ces surfaces, c'est que nous avons un besoin de circulation et de lumière. Je ne vois pas où nous pourrions mettre ce système ailleurs, « travelator » ou non.

MME DOMINIQUE MAGNIETTE : Nous circulons depuis toujours, elle est existante et très pratiquée et praticable, d'autant mieux que le cinéma UGC a maintenant déplacé ses entrées au troisième sous-sol, directement en liaison avec l'entrée de la Porte du Louvre. Dès que nous descendons ce grand escalier à la Porte du Louvre, nous trouvons les caisses du cinéma. Cela existe depuis environ six mois. La partie en face des serres tropicales n'est plus utilisée pour les caisses de l'UGC. Cela a permis d'ouvrir la circulation, qui se fait maintenant davantage par la Porte du Louvre et la Porte du Jour. Cela commence à se décaler.

En ce qui concerne la lumière, un mur d'escalade n'est pas quelque chose de fermé des quatre côtés. La lumière vers la piscine, à notre avis, peut toujours perdurer. Si les études et les recherches sont réalisées, nous faisons totalement confiance aux techniciens, architectes et paysagistes pour imaginer et combiner l'ensemble. Nous parlons ici d'un espace très

important qui va être libéré avec l'abandon des serres tropicales. C'est très vaste, en termes de profondeur et de surface.

Si nous regardons votre plan, nous voyons à quel point la surface dégagée est importante. Cela va de la surface aux troisièmes sous-sols.

M. THIERRY LE ROY : Je donne la parole à Monsieur Renaud PAQUE.

M. RENAUD PAQUE : Pouvons-nous revoir le plan ? Nous observons que la nouvelle trémie d'accès est également reconfigurée, ce qui induit un recalibrage des circulations, et c'est pour cela qu'elles sont imaginées à l'endroit des serres. Je ne dis pas que la question est résolue de manière définitive, je me rends compte que c'est une véritable implication avec l'aire de jeux pour les adolescents.

Je pense que c'est une question que nous devons nous poser. Cela concerne le jardin ainsi que les circulations verticales d'une certaine manière. Nous n'avons pas énormément avancé concernant ces circulations côté jardin. Je pense qu'il va falloir établir une interface entre ces deux sujets. Au risque d'avoir résolu un sujet sans avoir résolu l'autre, et peut-être avoir oublié une hypothèse. Je suis assez d'accord avec vous, mais nous devons réfléchir à l'articulation entre les deux. Honnêtement, je n'ai pas de solutions aujourd'hui.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Je crois que nous partageons le même souci, puisque lorsque j'ai pris connaissance de la proposition, présentée par Monsieur CONTASSOT il y a de cela un an, j'ai été enthousiaste. J'ai trouvé très beau de mettre les murs d'escalade dans les arcatures de CHEMETOV. Je trouve que c'est une excellente idée.

Par contre, lorsque je me suis rendu sur place, je me suis demandé où les nombreuses sorties de secours du cinéma UGC vont être placées ? Comme l'a fait remarquer Monsieur MARTIN, si nous n'avons plus le système d'accès, si nous demandons au cinéma de repasser par son système initial, c'est-à-dire le niveau -3, nous avons quand même des sorties de secours.

Ces circulations, comme le disait monsieur PAQUE, posent un problème, puisque nous devons partir de l'endroit où c'est rond (l'entrée de l'UGC, la piscine, presque du gymnase) pour sortir du Jour, ce qui nous donne une longue distance qui est un peu gâchée par cette circulation. Elle passe le long des espaces de secours.

Lorsque j'ai vu votre « travelator », j'ai cru que la proposition de Jean-Marc FRITZ consistait à sortir directement à cet endroit, dans le jardin, de créer une faille, comme nous l'avons du côté Sud par CHEMETOV. Je n'ai pas pensé que c'était forcément la solution, mais j'ai trouvé cette idée intéressante. Nous devons faire un choix. Je ne dis pas que celui-là aurait été le meilleur.

Dans l'état actuel, nous pourrions peut-être en partie la donner pour les circulations, et en partie la greffer à l'espace adolescents pour y arriver. Je vous signale qu'à Issy- les-Moulineaux, à l'espace Murmure, nous avons des espaces vitrés où nous pouvons escalader. C'est d'ailleurs assez plaisant et spectaculaire. Nous ne pouvons pas recréer cela entièrement, mais nous pouvons le réaliser en partie. Ce serait une belle idée. Je pense que nous devons y réfléchir. Nous devons par contre bien assurer la circulation, c'est davantage cette contrainte qui nous pose problème. Je pense que la longueur de la verrière est suffisante pour nous permettre d'imaginer quelque chose combinant espace sous-sol et aérien. Nous pourrions avoir des lieux à ouverture conditionnée, d'autres en accès libre, dans une même poétique et thématique de la montagne à la Paris.

M. THIERRY LE ROY : Y a-t-il d'autres thèmes ? Je ne sais pas si nous devons continuer sur d'autres sujets ?

Il serait intéressant qu'à la fin de chaque réunion, nous puissions entendre ce qu'en a conclu la Ville de Paris. Aujourd'hui, c'est assez facile puisque les points abordés sont bien en tête. Cela montre le chemin parcouru grâce à la réunion. Il serait bien que nous puissions conclure ce type de débat.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Afin de conclure et de faire la synthèse de nos débats, je retiens que sur le cahier des charges du programme des aires de jeux, trois éléments ne sont pas assez explicites. Ce sont la thématique, le fil conducteur. Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de thème, qu'il n'existe plus de thématique. Nous devons donc le réintroduire.

Nous avons également vu la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables à la fois dans les aires de jeux pouvant être également liées à la vie du jardin.

Nous devons étudier l'évolution possible des jeux. Ce point est important pour ne pas figer certains dans leurs usages, et les faire évoluer si besoin.

Voilà ce que nous pouvions dire concernant la partie texte du programme. Nous ouvrons la possibilité d'un représentant des associations à la Commission d'Appel d'Offres. Nous vous demandons de nous faire une proposition, et nous vous donnerons une réponse lors de notre prochain groupe de travail, sachant que nous avons une clause de confidentialité.

Nous avons acté le rôle du cabinet Delaunay comme expert de cette Commission d'Appel d'Offres.

Concernant l'aire des adolescents, nous demandons à l'équipe Mangin de préciser son travail concernant le « travelator ». Il faut regarder s'il existe d'autres alternatives possibles à la solution qui nous est proposée aujourd'hui. Un lien plus fort doit être réalisé entre l'aire des adolescents et ce qui est proposé aujourd'hui. Ces deux espaces ne doivent pas être complètement séparés et fermés.

Nous attendons que l'équipe MANGIN, lors de la prochaine réunion, nous fasse des propositions à ce sujet.

Nous demandons une étude du vent sur le secteur, afin de savoir si une éolienne peut y être installée. Il serait intéressant de travailler avec l'étude de Monsieur BERGER qui s'est déjà penchée sur les contraintes du vent sur le site.

Concernant l'ombre, nous avons montré par différents schémas, que nous avons une possibilité de revoir la plantation des arbres. Cette question avait été posée par les associations. Pouvons-nous faire une projection de l'ombre, durant les différentes saisons, des bâtiments sur le jardin ?

M. THIERRY PHILIPP : Nous allons demander à l'équipe SEURA de travailler sur la question.

M. ARON MIZRAHI : Je souhaiterais que nous puissions prévoir que les assises et les bancs soient le plus possible orientés vers le Sud, les promeneurs aimant beaucoup se reposer au soleil.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL : Nous n'avons jamais compris pourquoi les lieux se trouvant autour des serres et étant à l'abri du vent étaient inaccessibles. Nous n'avons pas la possibilité d'y installer des bancs.

Dans mon intervention de cadrage initial, la question de la hauteur avait une incidence sur la question au sujet de l'ordre du jour.

MME FABIENNE GIBOUDEAUX : Je suis d'accord avec vous lorsque vous dîtes que le vent doit être un paramètre dans l'aménagement de ce jardin. Certains espaces ont l'avantage d'être protégés du vent. Le jeu pour les tout-petits, où il y a les rhinocéros, sont protégés par des plantations, et un dénivelé. Nous devons demander à l'équipe Mangin la manière dont elle a pris en compte ces contraintes dans le paysage. C'est un paramètre important, et c'est ce qui fait le confort d'être à la fois dans un grand jardin qui est en même temps protégé.

J'ai bien noté également la demande du jardin partagé avec plusieurs propositions.

M. THIERRY LE ROY : Nous avons des réunions de GTT dès la semaine prochaine, le 10 juin. Vous avez annoncé également deux réunions concernant le jardin.

Merci et bonne soirée.